



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39
psbretagne@wanadoo.fr

Notes & Arguments

Canal Socialiste
N° 16 - 9 janvier 2006

Les orientations budgétaires de la Région pour 2006

A l'occasion de la dernière session du Conseil régional (15 et 16 décembre 2005), la droite a critiqué le rapport sur les orientations budgétaires 2006, principalement en soulignant la rareté des indications chiffrées présentées dans le document. Pierrick Massiot, rapporteur du budget, a eu beau jeu de rétorquer aux esprits chagrins que le débat du jour, loin de viser à une quelconque explicitation, programme par programme, des actions qu'entend conduire la majorité, a pour objectif de **définir les directions qui seront celles du budget régional 2006**. En d'autres termes, il s'agit bien d'un débat *d'orientation budgétaire*, et non du *débat budgétaire* qui se déroulera lors de la prochaine session de février. D'autre part, comme l'a judicieusement remarqué le Conseil Economique et Social, il est d'autant plus malaisé d'appréhender dès à présent le volume global du Budget Primitif 2006 que subsistent encore **de nombreuses zones d'ombre**, liées à la fois aux conséquences des lois de décentralisation et aux réformes de la fiscalité locale.

Quel bilan tirer de la stratégie financière et budgétaire menée par la Région entre 1998 et 2004 ?

Durant cette période, la Bretagne était indéniablement **une collectivité sous-administrée**. Le BP 2004 a ainsi démontré qu'elle disposait, en France, des plus faibles dépenses réelles de fonctionnement et des plus faibles dépenses de personnel. Dans un contexte marqué par une réduction sensible de son autonomie fiscale – les dotations de l'Etat dans ses recettes de fonctionnement passant de 34 à 63 % entre 1998 et 2004 –, elle fut pourtant contrainte, en raison de la décentralisation et de transferts de charges, d'augmenter considérablement son budget durant la seconde partie de la mandature de Rohan : 537 M€ en 2001, 696 au BP 2004, soit une croissance de 30 %. Mais au lieu d'user des différents postes de recettes disponibles (fiscalité directe ou indirecte, fonds de roulement...), l'exécutif régional choisit alors de recourir massivement à l'emprunt, ce qui conduisit à un **triplément de la dette de notre collectivité** et à la

réduction parallèle de ses capacités de désendettement.

Quelles ont été les priorités budgétaires adoptées en 2004 par la nouvelle majorité régionale ?

Une rupture nette a été opérée par rapport aux options qui furent celles de l'ancienne équipe. La poursuite de la politique budgétaire antérieure aurait rapidement conduit la Région à la paralysie financière, au moment même où nos grands chantiers – ferroviaires notamment – attendus par les Bretons allaient réclamer des investissements particulièrement importants. Le choix stratégique a donc consisté à **réduire le niveau de l'emprunt** et à **recourir à une augmentation de la fiscalité** afin de **rétablir les grands équilibres** en vue des échéances des années 2008 et suivantes. Au demeurant, le budget primitif pour 2005 est resté l'un des plus faibles de France en dépenses d'intervention par habitant, et la hausse de la fiscalité, mesurée dans les faits, situe la Bretagne dans la



moyenne des Régions.

Quels sont les premiers effets de nos choix dans le domaine budgétaire ?

Selon toute vraisemblance, nos objectifs en matière d'investissement et de fonctionnement seront atteints. L'usage du levier fiscal nous a permis de **réduire sensiblement** le recours à l'**emprunt, d'infléchir l'encours d'endettement, enfin de rétablir notre capacité d'épargne**, qui devrait se situer à plus de 200 M€ dès 2005. « Les premiers résultats obtenus, a donc souligné Pierrick Massiot, confortent nos analyses et nous encouragent à poursuivre dans cette voie. » Quant aux accusations de la droite relatives au caractère prétendument « prodigue » de la gestion régionale, leur réfutation confine au jeu d'enfant si l'on s'applique à **comparer la situation de la Bretagne à celle de l'Alsace**. En 2005, notre Région s'avère nettement plus économe que la collectivité dirigée par Adrien Zeller, – que ce soit en matière de budget par habitant, de dépenses de fonctionnement par habitant ou de frais de personnel par habitant. Bref, « nous avons encore du chemin à faire », a noté Pierrick Massiot non sans malice...

Quelles seront les grandes priorités du budget régional pour l'année 2006 ?

Il s'agira d'abord d'anticiper ces **enjeux majeurs** qui constituent le fondement de notre ambition pour la Bretagne : réalisation, à l'horizon 2012, du projet ferroviaire plaçant Brest et Quimper à trois heures de Paris ; réussite des pôles de compétitivité bretons ; mise en œuvre de la nouvelle politique territoriale et de l'établissement public foncier régional ; respect des objectifs fixés dans le domaine de la qualité de l'eau par la directive cadre européenne. Nous assumerons pleinement, par ailleurs, nos **compétences propres**, notamment en matière de lycées (Programmes Prévisionnels des Investissements), de formation (évaluation des dispositifs) et de transport ferroviaire (préparation de la nouvelle Convention d'exploitation avec la SNCF). Enfin, le budget 2006 sera marqué par la **concrétisation de nouvelles politiques sectorielles**,

dans les champs de l'environnement, de la culture et du sport, du développement économique, de l'énergie...

Quel est le poids des contraintes extérieures ?

Nul n'ignore que les marges de manœuvre des Régions sont aujourd'hui rognées, en raison d'une part de **transferts de charges non compensées**, et d'autre part des **réformes de la fiscalité locale**. En l'occurrence, l'impact des premières peut être évalué, pour 2006, dans une fourchette comprise entre 5 et 17 M€, et le différentiel devrait se creuser dans les années à venir pour atteindre jusqu'à **37 M€ en 2009** ! Il convient de souligner que 12 M€ de charges non compensées représentent huit points de fiscalité supplémentaire... La réforme des impôts locaux, pour sa part, se traduit par l'instauration d'un « **bouclier fiscal** », dont il est difficile à ce jour de mesurer les effets sur les finances de notre Région, et surtout par un **plafonnement de la taxe professionnelle** qui devrait coûter à la Bretagne 6,5 M€ environ, soit entre quatre et cinq points de fiscalité. Certes, la **TIPP modulable** constitue un nouvel outil de compensation des ressources des collectivités régionales, mais cet impôt demeure profondément insatisfaisant, tant en raison de son faible dynamisme que de son caractère anti-écologique. On notera enfin que la croissance des **dotations de l'Etat** est bien trop faible pour compenser le niveau d'évolution des budgets régionaux, proche de 10 % par an en 2005.

Comment intégrer ces éléments dans l'élaboration du budget primitif pour 2006 ?

Pour la deuxième année consécutive, **le recours à l'emprunt sera délibérément contenu**. En conséquence, les contraintes qui nous sont imposées par le gouvernement devraient se traduire par une **nouvelle augmentation de la fiscalité régionale**. Mais, a conclu Pierrick Massiot, « nous prenons les Bretons à témoin de la réalité des charges non compensées qu'il nous est demandé d'assumer, notamment par l'impôt. Ceci s'ajoutant aux charges habituelles d'un budget en augmentation globale de 5 % environ. »

